



Rapport d'activité 2022

Famille-Gouvernante



En 2022, au sein de l'Udaf du Nord, le dispositif "Famille - Gouvernante" a été mené par :

*Florence **DENIS**, Cheffe de service (fdenis@udaf59.org)*

*Coralie **SAVARY**, Assistante Administrative (csavary@udaf59.org)*

*Laurence **WATTECAMPS**, Intervenante sociale-Animatrice(famillegouvernante@udaf59.org)*

Udaf du Nord

10 rue Baptiste Monnoyer

59800 Lille

03-20-54-97-61 / nord@udaf59.org

www.udaf59.org

En cette fin d'année 2022, nous faisons le bilan du dispositif "Famille-Gouvernante" à destination des personnes en situation de handicap psychique après presque 5 ans de fonctionnement.

La poursuite de l'adaptation de l'accompagnement

La crise sanitaire ayant été moins incapacitante cette année, nous avons davantage eu l'occasion de faire des actions collectives en intérieur et en extérieur, ce qui a été facilitant pour travailler au mieux avec les locataires. Force est de constater cependant que l'année 2022 a nécessité une implication et un travail important de gestion du collectif et des collectifs (passant parfois par le règlement de situations individuelles), notamment liés aux mouvements de locataires. Nous avons poursuivi notre travail sur les besoins et la répartition des tâches visant à préciser et à revoir notre propre organisation.

Depuis l'année dernière, nous avons embauché une animatrice à 80% équivalent Temps Plein qui intervient régulièrement au sein des logements et qui a mené de nombreuses activités collectives avec les locataires ainsi que des visites au sein des logements, pour accompagner la vie collective, la colocation au quotidien.

Le fonctionnement

La coordinatrice organise et gère les entrées et sorties du dispositif notamment par le biais de commissions d'étude des demandes et un processus d'intégration avec la collaboration du coordinateur du service à domicile Canopée et d'un cadre de santé psychiatrique.

Au cours de l'année, des réunions d'études de demandes d'intégration ont eu lieu :



C'est la deuxième fois que nous procédons à une sortie exceptionnelle de notre dispositif, celle-ci est la conséquence de violences graves du locataire sur son colocataire, qui a donné lieu à une plainte pénale. Le colocataire victime a entamé une longue hospitalisation suite à ces événements.

Le processus d'intégration au projet s'est stabilisé. Ainsi, une fois la candidature étudiée et acceptée, l'intégration se fait progressivement, avec un entretien avec l'Udaf, des rencontres avec les autres locataires, une visite de l'appartement, puis l'intégration du logement. Une fois installés, les locataires bénéficient des visites et des accompagnements des différents intervenants et des activités.



L'évolution du financement

Le projet bénéficie de plusieurs sources de financement :

- Les ressources propres des locataires, avec un partage par appartement des charges, ainsi que du budget alimentation et du loyer.
- Le forfait habitat inclusif qui permet de financer des heures d'animation.
- La mise en commun de la PCH pour 1 locataire dans un appartement représentant 45 minutes par jour.
- Une subvention du département à hauteur de 17 500 € pour la coordination.

L'équilibre financier est encore à construire, d'autant plus si une nécessité d'accroître les interventions à domicile est constatée.

Les évolutions au sein des logements

La fonction de coordination est le moteur et le garant de la continuité du projet. Elle est assurée par la cheffe de service et par l'intervenante sociale. Ainsi, les contacts se multiplient avec chacun pour organiser et adapter les interventions en étant à l'écoute des contraintes des partenaires en situation de crise.

Durant l'année 2022, il y a eu 10 locataires dans les appartements Famille- Gouvernante, 2 ont quitté le dispositif au cours de l'année (1 homme et 1 femme) et 4 sont arrivés (1 femme et 3 hommes). La composition actuelle des appartements est en tout de 7 locataires en situation de handicap psychique dans 3 appartements :



Un appartement accueillant trois colocataires hommes .
(Dont deux arrivées en 2022.)



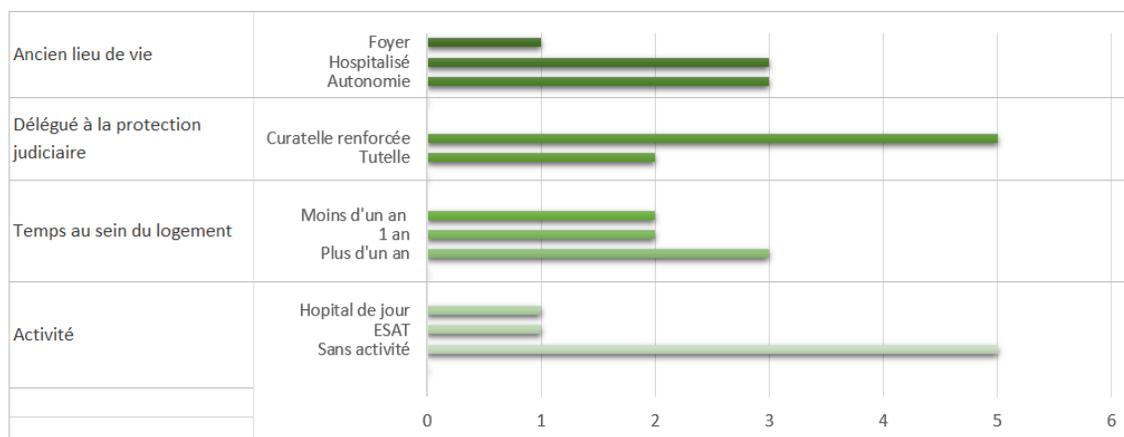
Un appartement accueillant deux colocataires femmes.
(Dont une arrivée et un départ en 2022.)



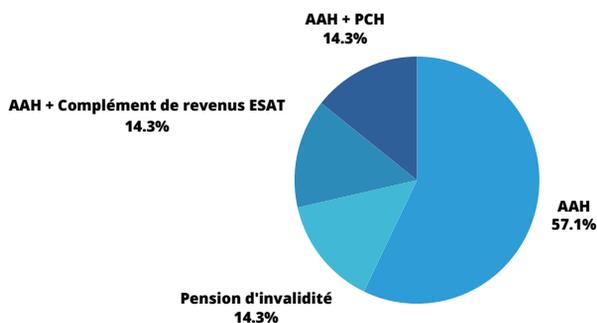
Un appartement accueillant deux colocataires hommes.
(Dont une arrivée et un départ en 2022.)

Une intégration est prévue début 2023 et a été mise en place petit à petit pour une femme pour emménager au sein de l'appartement accueillant les deux autres dames. L'idée étant que les arrivées et les départs du dispositif se fassent progressivement pour le bien du groupe et de la personne entrant ou quittant "Famille-Gouvernante".

Le profil des locataires



Concernant la source de revenus des locataires, ils sont 6 à percevoir l'Allocation aux Adultes Handicapés. Une personne ayant un complément avec la rémunération perçue du fait de son activité en ESAT et une personne perçoit également une Prestation de Compensation du Handicap qui permet de financer une aide à domicile 45 minutes par jour du lundi au samedi. Un bénéficiaire perçoit quant à lui une pension d'invalidité comme source de revenus.



Dans l'état actuel des choses, deux locataires voient la pertinence de leurs projets au sein de Famille-Gouvernante questionnée. Pour l'une de ces personnes, un foyer pour personnes en situation de handicap semble être plus cohérent et pour une autre, un logement seul paraît plus approprié. Nous travaillons ces projets avec les locataires et les différents intervenants afin d'accompagner au mieux le parcours du locataire.

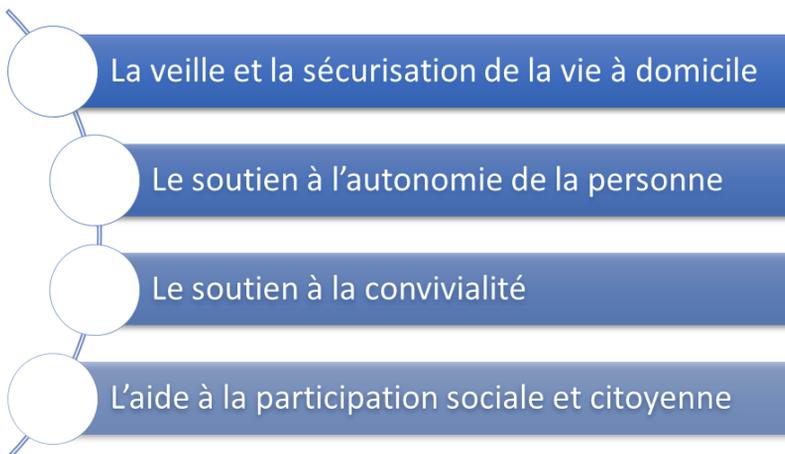


Le projet de vie sociale et partagée

Dans le cadre du financement de l'ARS, la mise en place et la formalisation d'un projet de vie sociale et partagée (PVSP) sont requises. Il doit être construit avec les habitants afin de répondre à leurs besoins, leurs souhaits et les satisfaire sur le long terme. Pour cela ils sont consultés régulièrement afin de pouvoir faire évoluer les projets en fonction de leurs besoins.

Le but du PVSP est de favoriser le « vivre ensemble » afin de limiter les risques d'isolement des personnes. Par conséquent, la temporalité des activités destinées aux habitants doit être réfléchie avec eux afin de coïncider avec le rythme de chacun.

Tout cela doit intégrer également la prévention de la perte à l'autonomie, l'anticipation des risques d'évolution de la situation des personnes et revêtir 4 dimensions :



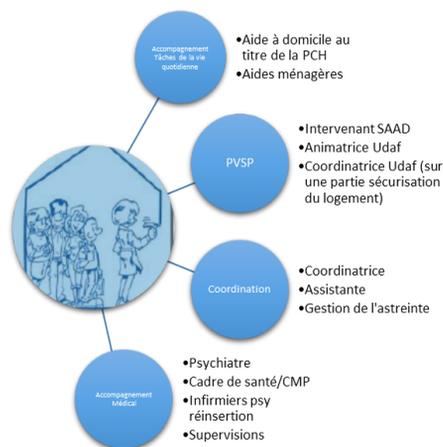
Les interventions à domicile

Plusieurs acteurs interviennent de manière complémentaire au sein des 3 appartements :

- **La coordination** fait le lien avec les locataires pour assurer le bon fonctionnement du projet et veiller à ce que les conditions de vie des locataires soient optimales sécurisantes et sécurisées. Elle est l'interface du maillage partenarial autour du locataire.

Trait d'union entre les partenaires, la coordination l'a également entre les différents intervenants au sein de l'Udaf. Si au démarrage du projet, la coordinatrice travaillait plutôt seule sur le terrain ; avec le forfait habitat inclusif et le développement de l'accompagnement dans la vie sociale, elle a été amenée à s'entourer de nouvelles personnes.

- **L'animatrice Udaf**, qui intervient régulièrement au domicile par le biais d'activités collectives, ayant notamment lieu les jeudis, et des visites hebdomadaires chez les locataires. Ces visites accompagnent également la vie sociale et participent à l'animation de la colocation dans chaque logement. Elles ont été particulièrement centrales avec l'arrivée et le départ des habitants. Son travail est aussi celui de faire du lien avec les partenaires opérationnels.
- **Le Service à Domicile Canopée**, avec des gouvernant(e)s, accompagnement aux courses, à l'entretien du logement, aux activités etc. et l'intervention se fait aussi au titre de la PCH d'un locataire pour travailler différents biais d'autonomisation.
- **Le Centre Médico-Psychologique de Valenciennes**, notamment par le biais de deux infirmiers en psychiatrie identifiés par les locataires avec 2 passages par semaine, c'est une nouveauté au sein des habitats partagés. Cette articulation entre les soins du CMP et celle de l'animatrice participe au bien-être dans les logements et à l'équilibre de la vie en colocation.
- **Les infirmières libérales de la maison médicale**, délivrent les traitements quotidiennement et font le lien régulièrement lorsque cela est nécessaire avec l'animatrice et la coordination Udaf.



Ces différentes interventions s'organisent de sorte à ce qu'il n'y ait pas de doublon et qu'il y ait une présence répartie sur toute la semaine pour les locataires. Le planning est construit avec eux pour que ces interventions soient cohérentes avec leurs autres activités. Les différents acteurs se concertent également régulièrement pour que chacun soit informé de la situation afin d'intervenir au mieux. Le travail partenarial permet de prendre en charge les différents aspects de la vie quotidienne des locataires, avec différentes manières d'aborder chaque situation afin d'intervenir au mieux. Depuis mai 2020, les aides à domicile interviennent dans la mise en œuvre du projet de vie sociale et partagée. Cela nécessite une collaboration de proximité dans la gestion des plannings comme dans le bilan des interventions, complémentaires aux interventions de l'équipe Udaf.

Une fois par mois, les différents acteurs se réunissent afin d'échanger sur les différentes situations vues au cours du mois passé au CMP de Valenciennes. Ces temps de supervision, assuré par le CMP, permettent à chacun et chacune d'avoir un espace de parole adapté aux besoins des professionnels parfois confrontés à des situations particulières, et qui permet aussi de diffuser les situations des locataires.

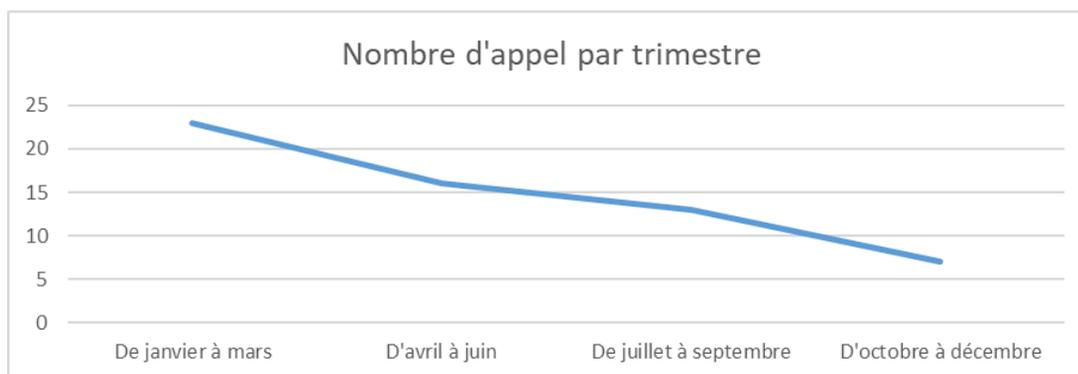
Ces réunions sont complémentaires aux échanges réguliers qu'ont les professionnels entre eux au fil des interventions et de réunions organisées régulièrement entre l'Udaf, le CMP et le service à domicile Canopée afin d'échanger des situations des habitants.

En complément de ces interventions diurnes, une astreinte a été tenue tout au long de l'année pour répondre au besoin des locataires. Cette astreinte a été tenue par l'Udaf.

Le fonctionnement de cette ligne téléphonique était fait à l'aide de 3 outils : un planning des personnes d'astreintes, un tableau récapitulatif de toutes les informations à savoir pour les locataires en cas d'urgence et un tableau partagé de transmission pour que les professionnelles concernées puissent être facilement au fait des informations à savoir.

La majorité de ces sollicitations étaient liés à un besoin d'écoute et de réassurance des usagers.

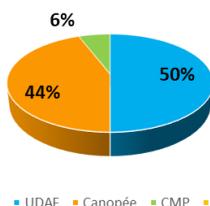
L'astreinte a été sollicité 59 fois en une année, avec une baisse du nombre d'appel au fur et à mesure des mois. En effet, une organisation adaptée et régulière des interventions, et notamment l'arrivée de l'animatrice ont permis une sécurisation et une stabilité dans les logements. L'entraide et la solidarité se développent et opèrent entre les locataires. De ce fait, le maintien de l'astreinte est questionnée pour 2023 puisque le but est atteint dans ce domaine.



Les activités

Différentes activités ont été proposées aux locataires tout au long de l'année, permettant de favoriser le lien social, travailler sur certains aspects de leur autonomie, faciliter l'intégration de nouveaux locataires. Différents intervenants ont pu mener ces actions au cours de l'année, avec une répartition en fonction des besoins, permettant aux bénéficiaires d'avoir des activités, en plus des interventions à domicile, toute l'année le plus régulièrement possible.

Les différents intervenants :



Quand ?	Quoi ?	Quand ?	Quoi ?
Jeudi 06/01	Galettes des Rois	Jeudi 25/08	Réunion des locataires au n°362
Jeudi 13/01	Réunion des locataires FG	Samedi 27/08	Activité au choix
Jeudi 20/01	Jeux de société	Jeudi 01/09	Sortie à la journée
Jeudi 27/01	Billard	Samedi 03/09	Promenade en ville
Jeudi 03/01	Fléchettes	Jeudi 08/09	Bowling
Jeudi 10/01	Billard	Samedi 10/09	Fléchettes
Jeudi 24/02	Réunion des locataires FG	Lundi 12/09	Café au local
Jeudi 03/03	Crêpes Party	Jeudi 15/09	Verre au Bureau
Jeudi 17/03	Café Partagé	Samedi 17/09	Atelier Gâteaux / Crêpes
Jeudi 24/03	Repas d'intégration + Bowling au Satellium	Jeudi 22/09	Billard
Jeudi 07/04	Réunion des locataires FG	Samedi 24/09	Promenade à l'étang du Vignoble
Jeudi 14/04	Billards	Jeudi 29/09	Goûter anniversaire
Jeudi 21/04	Promenade en ville + Verre en terrasse	Samedi 01/10	Promenade en ville
Jeudi 28/04	Activité Fléchettes	Jeudi 06/10	Réunion des locataires
Mercredi 04/05	Goûter Anniversaire Ludovic	Mercredi 12/10	Atelier Point Budget
Lundi 23/05	Billard	Mercredi 19/10	Atelier Courses / nutrition
Vendredi 27/05	Pétanque	Jeudi 20/10	Réunion des locataires FG
Jeudi 02/06	Pétanque	Jeudi 03/11	Bowling
Vendredi 10/06	Bowling	Samedi 05/11	Entretien logement ou sortie
Jeudi 16/06	Réunion des locataires FG au 21	Jeudi 10/11	Jeux de société
Jeudi 23/06	Pétanque	Samedi 12/11	Marché entre les colocataires le matin & Atelier cuisine avec les courses du marché
Lundi 27/06	Café présentation du local, place Carpeaux	Jeudi 17/11	Sortie
Mercredi 29/06	Goûter anniversaire Sylvie	Samedi 19/11	Entretien logement ou fléchettes
Jeudi 30/06	Journée à Amiens	Samedi 26/11	Sortie (parc, marché, Noël)
Jeudi 07/07	Réunion des locataires FG // Planning de Juillet/Août	Jeudi 01/12	Activités musique
Jeudi 28/07	Billard	Samedi 03/12	Activité
Samedi 30/07	Activité au choix	Jeudi 08/12	Activité
Lundi 01/08	Repas intégration de Sylvie	Samedi 10/12	Activité
Jeudi 04/08	Repas collectif + activité Pétanque	Jeudi 15/12	Activité
Samedi 06/08	Activité au choix	Samedi 17/12	Activité
Jeudi 11/08	Activité au choix	Jeudi 22/12	Activité
Samedi 13/08	Activité au choix	Samedi 24/12	Activité
Jeudi 18/08	Activité au choix	Jeudi 29/12	Activité
Samedi 20/08	Activité au choix	Samedi 31/12	Activité



Les partenariats

Un travail partenarial plus large encore est mis en œuvre pour permettre une ouverture sociale plus grande. Ainsi, nous travaillons en relation avec :

- Le Groupe d'Entraide Mutuel La Renouée, chez qui certains locataires aiment se rendre de temps à autre avec plus ou moins de régularité.
- Le gardien d'immeuble Partenord, qui informe en cas de besoin les acteurs concernés de fait concernant la vie dans l'immeuble.
- L'association Boule de poil qui s'est occupée de l'animal d'un locataire pendant son hospitalisation.
- Les CMP de Bruay-Sur-Escault et de Valenciennes
- Les associations Ariane, L'AGSS de d'Udaf, Atinord et Sast Croix Marine par le biais des tutrices et curatrices des locataires.



Le 11 mai, nous avons organisé à la maison des associations de Valenciennes un évènement pour restituer l'évaluation d'impact social. L'ensemble des locataires et partenaires du projet étaient conviés et l'un des locataires nous a fait l'honneur d'accepter de témoigner en direct. Cela a permis à tous de prendre conscience des effets du projets sur les locataires et les partenaires.

De plus, le 18 novembre, le Département nous a invité à témoigner afin de faire part de notre méthodologie et de notre évaluation et de partager les résultats de celle-ci.



La participation aux Projets Territoriaux de Santé Mentale, ce qui a permis une reconnaissance du projet et une inscription sur le territoire. En effet, le 23 juin, nous avons présenté notre projet d'habitat partagé à Marly à l'ensemble des auteurs du PTSM du Hainaut dans le cadre d'une matinée dédiée aux questions liées aux logements pour personnes en situation de handicap psychique.

L'Unaf est particulièrement impliqué dans les groupes de travail sur les habitat partagé et siège à l'observatoire national. Elle organise des groupes de travail thématiques regroupant les Udaf sur différents sujets concernant l'habitat inclusif.



Ainsi, nous sommes inscrits dans plusieurs thématiques et avons surtout participé à 4 groupes de travail sur les thèmes du Projet de Vie Sociale et Partagée et du modèle économique des projets. L'animatrice a également échanger avec ses homologues des autres Udaf au sein de groupes de travail dédié aux animateurs.

Les perspectives 2023

En 2023, le mode de financement du dispositif Famille-Gouvernante sera modifié par l'Aide à la Vie Partagé, qui est une aide individuelle à laquelle les locataires devraient être éligibles. Cela remplacera le financement du forfait habitat inclusif et changera nos modes de financement et d'organisation.

Afin de maintenir les aides liées à la vie quotidienne (courses, entretien du logement et préparation des repas), les locataires devront à présent participer individuellement au financement de cette intervention soit par fonds propres, soit par le biais d'une aide mutualisée et en contractualisant directement avec un service d'aide à domicile.

Du fait de cette modification sera impactée l'astreinte tenue ces dernières années par l'Udaf pour les locataires. Cependant, suite à ce changement et à l'évolution positive observée de son utilisation, en janvier 2023, elle serait stoppée, sauf période exceptionnelle où sera constaté un besoin. Un travail de réflexion sur ce sujet est en cours avec les locataires et les partenaires.

Par ailleurs, l'un des logements est concerné par un projet de démolition du bailleur Partenord Habitat. Nous travaillons en proximité avec eux et les locataires pour préparer un déménagement qui devrait intervenir en 2023.